



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

RÈGLEMENT 2021-375

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES
DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION 99-045

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la modification du règlement de zonage 99-044 pour autoriser les habitations unifamiliales en rangées

ATTENDU QUE la municipalité souhaite mettre à jour la définition d'habitation en rangées

ATTENDU QU'un projet a été adopté le 5 juillet 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu que le règlement 2021-375 ayant pour effet d'ajouter certaines dispositions du règlement d'administration numéro 99-045 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, la définition d'**Habitation unifamiliale en rangée** est modifiée par celui-ci :

Habitation unifamiliale en rangée

Groupement de plus de trois (3) habitations ne comprenant chacune qu'un (1) seul logement et réunies entre elles par deux (2) murs mitoyens coupe-feu allant du sous-sol au toit sauf pour les unités de l'extrémité, qui ne comptent qu'un (1) mur mitoyen coupe-feu (en série) (maximum de six (6) logements).

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion le 5 juillet 2021

Adoption du projet de règlement 2021-375 du conseil municipal tenu le 5 juillet 2021

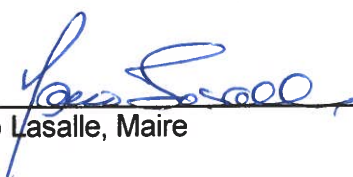
Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation 6 juillet 2021


Consultation écrite pour le projet de règlement 2021-374 tenue du 6 juillet 2021 au 21 juillet 2021

Règlement final adopté le 2 août 2021

Publié le 3 août 2021

Entrée en vigueur le 3 août 2021


Mario Lasalle, Maire


Pierre Rondeau, directeur
général et secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation

Avis de motion le 12 avril 2021
Adoption du premier projet de règlement 2021-370 du conseil
municipal tenu le 12 avril 2021
Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de
consultation le 13 avril 2021
Consultation écrite pour le projet de règlement 2021-370 tenue du 13
avril au 28 avril 2021
Adoption du second projet de règlement 2021-370 à la séance du
conseil municipal tenue le 3 mai 2021
Règlement final adopté le 7 juin 2021
Certificat de conformité de MRC 14 juillet 2021
Publié le 14 juillet 2021
Entrée en vigueur le 14 juillet 2021


Mario Lasalle, Maire


Pierre Rondeau, directeur
général
Et secrétaire-trésorier